Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_22-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N° C18_12_2025_22 - Assainissement collectif (AC) - Abonnement et redevance - Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	47	12	59	31

Pour : 57	Abstention : 2	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, PAPILLAUD Corinne, WATTEBLED Frédéric, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), AUDE Laurent (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), BARRE Gérard (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à PICARD Marylène), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), GRASSWILL François (pouvoir donné à BAUDON Christian), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), NEE Nicole (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GIRAULT Anne, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU Yannick, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, GICQUIAUD Floriane, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, YOU Thierry

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_22-DE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

Assainissement collectif (AC) - Abonnement et redevance - Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 12 novembre 2025,

Vu l'avis de la conférence des maires du 04 décembre 2025,

Considérant les besoins en fonds de roulement, des projets de reconduction prévus du budget 2026 préparé ainsi que le Plan Pluriannuel des Investissements réalisé, il est nécessaire d'augmenter la redevance annuellement sur la part fixe et la part variable indexée sur l'inflation connue en août sur les 12 mois précédents. Ainsi l'augmentation sera de + 0,9 % au 1er janvier 2026.

Il est proposé une augmentation supplémentaire de 2,1 % avec pour objectif la mise en place d'un fonds de réserve d'investissement.

Cela représente une augmentation totale de 3 % pour l'exercice 2026.

Il est proposé d'établir la tarification à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

Secteur	Tarifs 2025 – Abonnement en €/an – Part fixe HT	Tarifs 2026 – Abonnement en €/an – Part fixe HT avec une augmentation de 3 % au total	Redevance 2025 en € HT/m3	Redevance 2026 en € HT/m³ avec une augmentation de 3 % au total
CCMP	75	77,25	2,34	2,41

En cas de construction ou de changement d'affectation, une exonération de la redevance d'assainissement collectif des 10 premiers m³ sera consentie, au titre de la réalisation des travaux.

Un forfait de 40m3/an/habitant sera appliqué pour les propriétaires utilisant une autre ressource en eau et ne disposant pas de compteur.

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 12 novembre 2025,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la conférence des maires du 04 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les tarifs de l'abonnement et de la redevance d'assainissement collectif, tels que présentés, applicables à l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des usagers, à compter du 1er janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_22-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles PICHON
12ème Vice-Président en charge des services techniques
22 déc. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
21 déc. 2025